

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 23 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20230623-CA2023_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 28/06/2023

CA 2023 - 27 : Convention de mise à disposition du Commandant Nicolas Dufour-Fatisson à l'ENSOSP

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni le vendredi 23 juin 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1^{er} vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Francis PECQUENARD

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU

Mme Sylvie HONNEUR-BÜCHER

M. Etienne ROUAULT

M. Stéphane LEMOINE

M. Éric GERARD

M. Pierre SANIER

M. Christian PAUL-LOUBIERE

M. Alain BELLAMY

M. François BELHOMME

M. Olivier HOUDY

Membre(s) excusé(s) :

M. Christophe LE DORVEN

M. Marc GUERRINI

Mme Elisabeth FROMONT

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

M. Didier GARNIER représenté par M. Christian PAUL-LOUBIERE

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle et les membres de la CATSIS ; Lieutenant David BOUTOILLE ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Adjudant-chef Franck CATTRY ; M. Thomas BENOIT

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union départementale ; Capitaine Cédric ROBERGE

Présents de droit :

Excusé(s) : Mme Françoise SOULIMAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de madame le préfet ; M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1311-1, L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Le commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON (actuellement chef du groupement fonctionnel « gestion des risques » au sein de la sous-direction opérations) a reçu un avis favorable de l'ENSOSP suite à sa candidature.

Il occupera, au sein de l'ENSOSP, le poste de chef de service des formations de chef de groupement, et adjoint au chef de la division des formations aux emplois d'encadrement.

La mise à disposition de l'intéressé est demandée à compter du 15 août 2023 pour une durée de 3 ans.
Sur la base d'une convention, l'ENSOSP rembourse au SDIS les salaires et primes de l'agent.

Considérant les éléments ci-dessus,

Le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON entre le SDIS 28 et l'ENSOSP.

Pour : Unanimité
Contre : =
Abstention :

Le 1^{er} vice-président du conseil d'administration



Francis PECQUENARD